

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

28 juin 2016

Date d'affichage :

11 juillet 2016

L'AN deux mille seize, le **4 juillet 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET (jusqu'à la question n° 18), BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD (à partir de la question n° 4), Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent à partir de la question n° 19

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160704-DELIB160724-DE
Date de télétransmission : 05/07/2016
Date de réception préfecture : 05/07/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2016**

QUESTION N° 24

OBJET : Terrain à Loubeyrat : classement dans le domaine privé de la Commune

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 21 juin 2016

La ville détient un terrain contigu au centre aéré qu'elle possède sur la commune de Loubeyrat.

Cette parcelle YK 5b de 5786 m² située au lieu-dit les Mouladas, a été achetée par la ville de Riom en 1981 par Déclaration d'Utilité Publique, entraînant son classement d'office dans le domaine public communal.

Le conseil municipal du 19 mai 2016 a approuvé la vente de ce terrain à Mme PARIS, une agricultrice établie à proximité, afin d'y agrandir son exploitation par la construction d'un bâtiment agricole.

Afin de finaliser cette vente, il est nécessaire de procéder au déclassement de cette parcelle dans le domaine privé de la commune. Ce terrain ayant été clôturé, il n'est plus utilisé à l'usage d'un service public, les conditions de son déclassement sont donc réunies.

Vu l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le conseil municipal est invité à :

- **constater que la parcelle YK 5b située à Loubeyrat est libre d'occupation et n'est plus affectée à l'exercice d'un service public,**
- **prononcer le déclassement de la parcelle YK 5b située à Loubeyrat dans le domaine privé de la commune,**
- **autoriser le Maire à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL